

REPUBLIQUE DU SENEGAL



UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE



DIRECTION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES FINANCEMENTS VERTS

## STRATÉGIE NATIONALE DE GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES DU SÉNÉGAL

### PLAN D'ACTION QUINQUENNAL POUR LA GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES

(PAQ-GIZC 2024-2029)

**Guide pratique pour l'intégration des principes et outils de la  
GIZC dans les plans locaux de développement des  
collectivités territoriales**



AOUT 2024



# ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES DU SÉNÉGAL

Guide pratique pour l'intégration des principes et les  
outils de la GIZC dans les plans locaux de développement  
des collectivités territoriales

|              |  |           |
|--------------|--|-----------|
| <b>1</b>     | <b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>   | <b>6</b>  |
| <b>2</b>     | <b>UN CONTEXTE INSTITUTIONNEL FAVORABLE .....</b>  | <b>7</b>  |
| <b>3</b>     | <b>PLANS LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT SENSIBLES À LA GIZC : UN ÉTAT DES LIEUX .....</b>   | <b>8</b>  |
| <b>3.1</b>   | <b>EVOLUTION DE LA SN GIZC : VERS UNE INTEGRATION LOCALE PLUS MARQUEE .....</b>  | <b>8</b>  |
| <b>3.2</b>   | <b>LA GIZC DANS LE PROCESSUS DE PLANIFICATION LOCALE .....</b>   | <b>8</b>  |
| <b>4</b>     | <b>VERS DES PLANS LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL SENSIBLES À LA GIZC .....</b>  | <b>10</b> |
| <b>4.1</b>   | <b>PRINCIPES DE LA PLANIFICATION LOCALE SENSIBLE AUX GIZC .....</b>  | <b>10</b> |
| <b>4.2</b>   | <b>DEMARCHE D'ELABORATION D'UN PLDT SENSIBLE A LA GIZC .....</b>   | <b>11</b> |
| <b>4.2.1</b> | <b>Phase de préparation.....</b>   | <b>12</b> |
| <b>4.2.2</b> | <b>Phase de diagnostic .....</b>   | <b>14</b> |
| <b>4.2.3</b> | <b>Phase de planification.....</b>   | <b>15</b> |
| <b>4.2.4</b> | <b>Phase de validation .....</b>   | <b>17</b> |
| <b>4.2.5</b> | <b>Phase de mise en œuvre et de suivi-évaluation .....</b>   | <b>17</b> |
| <b>4.3</b>   | <b>MESURES D'ACCOMPAGNEMENT A L'ELABORATION, A LA MISE EN ŒUVRE<br/>ET AU SUIVI- EVALUATION D'UN PLDT SENSIBLE A LA GIZC .....</b> | <b>19</b> |



# ACRONYMES

|         |   |
|---------|---|
| ANAT    | Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire                                 |
| ANGIL   | Autorité Nationale du Gestion Intégrée du Littoral                              |
| CDN     | Contribution Déterminée au niveau National                                      |
| CGCT    | Code Général des Collectivités Territoriales                                    |
| CSE     | Centre de Suivi Ecologique  |
| CT      | Collectivités Territoriales   |
| DEEC    | Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés                      |
| DTGC    | Direction des Travaux Géographiques et Cartographiques                          |
| GEBCO   | General Bathymetric Chart of the Oceans   |
| GIEC    | Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat                  |
| GIZC    | Gestion Intégrée de la Zone Côtière   |
| LOADT   | Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement Durable des Territoires |
| METE    | Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique                     |
| MNT     | Modèle Numérique Tridimensionnel  |
| NASA    | National Aeronautics and Space Administration                                   |
| NOAA    | National Oceanic and Atmospheric Administration                                 |
| OCDE    | Organisation de Coopération et de Développement Economique                      |
| OMVS    | Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal                           |
| ONGIL   | Organe National de Gestion Intégrée du Littoral                                 |
| ONL     | Observatoire National du Littoral   |
| OSM     | Open Street Map   |
| PCTI    | Plans Climats Territoriaux Intégrés   |
| PLDT    | Plan Local de Développement Territorial   |
| PNA     | Plan National d'Adaptation  |
| PNADT   | Plan National d'Aménagement et de Développement Territorial                     |
| PN GIZC | Plan National de Gestion Intégrée de la Zone Côtière                            |
| PSE     | Plan Sénégal Emergent   |
| SAPCO   | Société d'Aménagement et de Promotion des Côtes et Zones Touristiques           |
| SDLAO   | Schéma Directeur du Littoral d'Afrique de l'Ouest                               |
| SIG     | Système d'Information Géographique  |
| SHOM    | Service Hydrographique et Océanographique de la Marine                          |
| SN GIZC | Stratégie Nationale de Gestion Intégrée de la Zone Côtière                      |
| UEMOA   | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine                                   |
| UTM     | Universal Transverse Mercator   |
| WACA    | West African Coastal Areas  |

# 1 INTRODUCTION GENERALE

La Gestion Intégrée des Zones Côtierres (GIZC) vient servir une dynamique de gouvernance qui vise à intégrer le contexte biogéographique, le capital naturel, les acteurs et les usages, ainsi que les différentes échelles et modalités de prises de décision, dans le but de favoriser un développement harmonieux, équilibré et durable des espaces littoraux. Elle envisage une valorisation soutenable et partagée des atouts naturels en combinant l'objectif de production de richesse avec la nécessaire préservation du patrimoine naturel et culturel ainsi que la maintenance des services des écosystèmes et des potentiels de développement sur le long terme.

Cependant, le niveau de pression exercé sur les espaces et les ressources du littoral et de la mer côtière ont considérablement augmenté au cours des dernières décennies, et cette croissance est appelée à se poursuivre au regard de l'évolution démo-économique et de la littoralisation des sociétés ouest africaines. 60% de la population sénégalaise vit en zone côtière et cette proportion est en augmentation. Les effets du changement climatique viennent se combiner aux pressions exercées et génèrent des dégradations environnementales de plus en plus préoccupantes, avec des situations de risques qui exigent dans certains cas des investissements massifs pour des ouvrages de protection voire des relocalisations de populations et d'enjeux. Heureusement, des expériences fructueuses se développent également, permettant de tester des modèles nouveaux et d'identifier de bonnes pratiques en matière de GIZC.

C'est au niveau des territoires de vie des populations que s'expriment les difficultés et que s'inventent des solutions. La GIZC trouve ainsi véritablement sa place jusqu'aux échelles les plus décentralisées et offre des solutions aux acteurs territoriaux. De fait, l'intégration de la GIZC dans les outils de planification locale permet une meilleure appréhension des enjeux côtiers au niveau des collectivités territoriales, mais aussi un arrimage plus cohérent entre les échelles de planification nationale, sectorielle et territoriale. Dans cette perspective, la GIZC aborde le défi de mettre en place et d'animer des cadres de concertation et des instruments de prise de décisions consensuelles impliquant les différentes parties prenantes aux différentes échelles. La complexité du processus de GIZC tient à la diversité des acteurs, des usages, et à la multiplicité des articulations à établir entre les différentes échelles de gouvernance territoriale et sectorielle.

L'objectif du présent document, qui vient en appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale GIZC et à son Plan d'Action Quinquennal (PAQ GIZC), est d'élaborer un guide pratique à l'usage des gestionnaires des collectivités territoriales, afin de faciliter l'intégration des principes et des outils de la GIZC dans le processus de planification locale, appliqué aux plans communaux de développement (PDC) et aux plans départementaux de développement (PDD). En lieu et place de l'option consistant à proposer un guide GIZC spécifique à l'échelle des ordres de collectivités territoriales (Commune et Département), il est proposé ici une approche plus pragmatique consistant à partir du guide de planification locale déjà validé en 2016 par le Ministère des Collectivités territoriales, du développement et de l'Aménagement du territoire ainsi que l'ensemble des acteurs du domaine, pour y intégrer des éléments GIZC. Il s'adresse particulièrement aux gestionnaires de collectivités territoriales disposant d'une façade maritime ou ouverte sur les eaux intérieures du Sénégal. Il prend en compte les 5 phases du processus de planification locale déclinées en 14 étapes comme prescrit par le guide de 2016, et expliquer comment y intégrer les principes et les outils de la GIZC.

L'élaboration de plans locaux de développement sensibles à la GIZC est promue pour favoriser une gestion territoriale informée, participative, durable et systémique du littoral, en offrant un cadre pour les interventions sectorielles, trop souvent cloisonnées et découlant d'une logique top-down. Ce guide accompagne ainsi le processus de décentralisation et vise l'amélioration des plans locaux de développement par une meilleure intégration des spécificités et des solutions propres au littoral. Il est structuré autour de trois parties, avec i) un rappel du contexte institutionnel, ii) un état des lieux du niveau de prise en compte actuel de la GIZC dans la planification locale et enfin, iii) la démarche à suivre pour renforcer l'intégration des principes et des outils de la GIZC lors de l'actualisation des plans locaux de développement.

## 2 UN CONTEXTE INSTITUTIONNEL FAVORABLE

Le contexte institutionnel est particulièrement favorable à l'élaboration de plans locaux de développement sensibles à la GIZC dans les collectivités territoriales côtières, justifiant l'élaboration du présent guide pratique. En effet, différents textes légaux et instruments d'aménagement et d'administration des territoires offrent un environnement et un contexte de planification approprié. On citera notamment l'Acte III de la décentralisation initié en 2013 (loi N° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités territoriales), le Code Général des Collectivités territoriales, la Charte de la Déconcentration, le Plan National d'Aménagement et de Développement Territorial, cadre de référence de la territorialisation des politiques publiques, et plus récemment l'adoption de la Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement Durable des Territoires (LOADT). Cette Loi prévoit l'élaboration de Plans Locaux de Développement dans chaque Collectivité Locale (Départements et Communes) ainsi que des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Développement Durable Territorial des Zones Spéciales (SDADT- ZS) destinés à la prise en considération des valeurs patrimoniales ou de la sensibilité écologique de zones déterminées.

L'Acte III de la Décentralisation transfert des compétences générales et spécifiques aux Collectivités territoriales, parmi lesquelles la compétence en matière de planification. Départements et Communes sont ainsi responsables de la conception, de la programmation et de la mise en œuvre des actions de développement sur leur espace territorial. De telles compétences s'appuient également sur les principes de libre administration des collectivités territoriales, d'égal dignité, ou encore de participation citoyenne institutionnalisée par le décret N°2021- 1697 du 09 décembre 2021 relatif aux cadres territoriaux de concertation. Au-delà du cadre institutionnel, le Sénégal s'est doté de divers outils de planification spatiale et locale référencés dans le Plan Sénégal Émergent et dans le Plan National d'Aménagement et de Développement Territorial (Loi 2021- 04 du 12 janvier 2021 portant LOADT). Le tableau suivant systématisé les outils d'aménagement et de développement territorial au Sénégal.

Tableau N°1 : Outils d'aménagement et de développement territorial au Sénégal

| Type                             | Désignation  | Echelle                   |
|----------------------------------|--|---------------------------|
| Outils de planification spatiale | Plan national d'aménagement et de développement territorial                          | Nationale                 |
|                                  | Schéma de cohérence territoriale   | Grandes métropoles        |
|                                  | Schéma directeur d'aménagement et de développement territorial des zones spécifiques | Zones spécifiques         |
|                                  | Schéma départemental d'aménagement et de développement territorial                   | Département               |
|                                  | Schéma communal d'aménagement et de développement territorial                        | Commune                   |
|                                  | Plan Directeur d'urbanisme (PDU)   | Une ou plusieurs communes |
|                                  | Plan d'urbanisme de détail (PUD)   | Commune                   |
| Outils de planification locale   | Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU)                                 | Une ou plusieurs communes |
|                                  | Plan départemental de développement (PDD)  | Le département            |
|                                  | Plan de développement de la ville (PDV)  | La ville                  |
|                                  | Plan de développement communal (PDC)   | La Commune                |

# 3 PLANS LOCAUX DE DEVELOPPEMENT SENSIBLES À LA GIZC : UN ÉTAT DES LIEUX

## 3.1 EVOLUTION DE LA SN GIZC : VERS UNE INTEGRATION LOCALE PLUS MARQUEE

Une première version de la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des Zones Côtieres (GIZC) a été produite et adoptée en 2013 au Sénégal. L'exercice a débouché sur l'élaboration de plans locaux de GIZC pour quatre sites jugés à la fois pilotes et prioritaires (Saint- Louis, Dakar, Mbour et Diogué). Cette stratégie a toutefois souffert d'un déficit d'appropriation par les élus et d'une mise en œuvre très limitée sur le terrain. Elle n'a *de facto* pas contribué à orienter le contenu des Plans Locaux de Développement.

Cette expérience a bien illustré la nécessité d'accompagner l'installation et la prise en main aux niveaux décentralisés des nouveaux instruments stratégiques. Elle a également montré l'inefficacité de la démultiplication des outils de planification locale. En fin de compte, la première stratégie nationale GIZC n'est parvenue à influencer ni les modalités de gouvernance, ni les démarches de planification et de gestion du littoral sénégalais. C'est finalement plus au travers de l'expérimentation de mécanismes de gestion sectoriels tels que les intercommunalités, les aires marines communautaires protégées ou encore les comités locaux de pêche artisanale que des expériences de GIZC ont été développées avec une participation active des acteurs territoriaux.

Les travaux pour l'actualisation de la Stratégie Nationale de GIZC et l'élaboration d'un Plan d'Action Quinquennal de GIZC qui l'opérationnalise ont pris en compte ces différents constats. La démarche proposée par le présent guide participe de cette recherche d'opérationnalité et consiste à partir du processus de planification locale déjà validé pour y intégrer les principes et les outils de la GIZC, permettant ainsi aux collectivités territoriales littorales de disposer de plans locaux de développement adaptés à leur spécificité. De manière concrète, il s'agira d'intégrer la problématique et les enjeux de la GIZC dans la démarche, les variables, les étapes, les outils et les dispositifs déjà stabilisés de la planification locale.

## 3.2 LA GIZC DANS LE PROCESSUS DE PLANIFICATION LOCALE

Dans les premières années du transfert de compétence en planification locale aux Conseils Régionaux, Communes et Communautés rurales, à travers l'Acte II de la décentralisation (1996), la question de l'intégration de la GIZC dans le processus de planification locale n'était pas encore posée. Cela explique la faible prise en compte de cet enjeu dans les Plans Locaux de Développement Territorial (PLDT). A ce jour, les références à la GIZC demeurent peu présentes, tant dans la partie diagnostic que dans la partie planification des PLDT.

Un guide national de planification du développement territorial a été élaboré en 2016 à l'initiative du Ministère en charge des collectivités territoriales, du développement et de l'aménagement du territoire. Un document annexe l'accompagnait avec des outils spécifiques permettant d'appréhender quatre thématiques transversales dans le processus de planification locale : les changements climatiques, l'approche genre, les questions de nutrition et la problématique des migrations. Il s'agissait d'une initiative portée par la plateforme nationale d'appui à la planification territoriale (PNPL/ PNDL) élargie à la participation des partenaires au développement. Concernant la thématique changements climatiques, trois outils ont été avancés : la matrice de vulnérabilité, le tableau des options d'adaptation et, enfin, l'analyse multicritères.

Tableau N°2 : Contenu type d'un PLDT selon le format actuel

## **INTRODUCTION GENERALE**

### **PREMIERE PARTIE : BILAN DIAGNOSTIC**

#### **I. Profil social**

- 1.1. Santé et action sociale/ Protection sociale
- 1.2. Éducation
- 1.3. Hydraulique
- 1.4. Assainissement
- 1.5. Jeunesse, sport, loisirs
- 1.6. Culture et patrimoine
- 1.7. Urbanisme, habitat et cadre de vie
- 1.8. Environnement, changements climatiques et gestion des ressources naturelles

#### **II. Profil économique**

- 2.1. Agriculture
- 2.2. Elevage
- 2.3. Pêche
- 2.4. Artisanat
- 2.5. Commerce et PME/ PMI
- 2.6. Tourisme
- 2.7. Structures d'appui à la production (poste, télécoms, énergie, structures financières)
- 2.8. Transport et désenclavement

#### **III. Profil Gouvernance et Partenariat**

- 3.1. Profil Conseil Municipal (ou Conseil Départemental) et dispositifs de gouvernance
- 3.2. Dynamique organisationnelle
- 3.3. Dynamique partenariale
- 3.4. Finances locales
- 3.5. Performance de la Commune (ou du Conseil Départemental)

### **DEUXIÈME PARTIE : PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT**

#### **IV. Projection schématique du plan de développement**

#### **V. Structure de l'articulation entre PLDT / PTSS et ODD**

#### **VI. Schéma de la vision programmatique de développement**

#### **VII. Cadre de résultats (opérationnalisation du PLDT)**

#### **VIII. Plan d'investissement prioritaire : plan d'investissement local annualisé**

#### **IX. Les mécanismes de mises en œuvre et de suivi- évaluation du PLDT**

A la différence de cette approche, la GIZC propose une démarche plus globale et inclut des dimensions plus larges que la seule thématique des changements climatiques. L'outil guide actuel n'est donc pas suffisant pour une appréhension systématique des enjeux côtiers dans le processus d'élaboration et /ou de réactualisation des PLDT. Cette carence importante justifie donc à nouveau l'élaboration d'un outil spécifique de prise en compte des principes et des outils de la GIZC dans les démarches de planification locale, d'autant plus que les pressions accrues sur le littoral et le degré croissant de prise de conscience des défis d'un développement durable appellent la recherche de solutions pour un développement durable des territoires côtiers. L'intégration des principes et des outils de la GIZC dans les PLDT devrait dans le futur permettre la formulation de programmes d'actions spécifiques ou de budgets spécifiques alloués au processus de développement durable et de gestion intégrée des zones côtières.

## 4 VERS DES PLANS LOCAUX DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL SENSIBLES A LA GIZC

### 4.1 PRINCIPES DE LA PLANIFICATION LOCALE SENSIBLE AUX GIZC

L'articulation des principes de la planification locale d'avec ceux de la GIZC permet d'avancer 11 principaux fondamentaux accompagnant tout processus d'élaboration d'un plan local de développement sensible à la GIZC. Il s'agit de :

1. la prise en compte des spécificités et de la diversité des zones côtières : particularités biogéographiques et démo-économiques, dynamiques de développement et pressions sur les espaces et les ressources, multifonctionnalité et diversité des usages et des acteurs, sensibilité et exposition aux risques, etc.,
2. la gestion intégrée et systémique des usages, des ressources, des acteurs, des dimensions, des échelles,
3. la participation et la concertation entre toutes les parties prenantes,
4. la subsidiarité entre échelles et entre acteurs,
5. l'inter territorialité des territoires côtiers,
6. la durabilité,
7. l'interdépendance entre systèmes naturels et activités humaines,
8. l'alignement avec les orientations stratégiques nationales et les accords multilatéraux souscrits par le Sénégal,
9. l'opérationnalité et le réalisme,
10. l'articulation des différents échelons de planification et enfin,
11. la maîtrise de l'information territoriale.

La prise en compte des spécificités propres aux zones côtières devrait constituer un principe fondamental des PLDT en littoral, du fait des particularités biogéographiques des milieux côtiers, généralement fragiles, des dynamiques démographiques, sociales et économiques, des phénomènes de développement rapide et des pressions correspondantes sur les espaces et les ressources. La multifonctionnalité et la diversité des usages et des acteurs constitue une caractéristique commune des territoires côtiers que l'on ne rencontre pas dans la plupart des paysages de l'hinterland. On doit également souligner l'important différentiel de sensibilité et d'exposition des territoires aux risques.

La GIZC vise à prendre en considération de manière systémique ces multiples éléments pour établir une gouvernance fondée sur une large participation et une concertation entre toutes les parties prenantes, en tenant compte des échelles de prise de décision et du principe de subsidiarité entre les différents niveaux d'administration territoriale. De fait, elle s'aligne sur les orientations issues des engagements internationaux, des politiques nationales et des stratégies sectorielles s'exprimant sur les territoires littoraux. Elle a recours aux démarches collaboratives, comme l'interterritorialité et les instances de gouvernance partagée de portions de territoires sensibles, comme par exemple les aires marines communautaires protégées, les forêts classées sous gestion communautaire, ou encore les conventions locales de gestion des ressources naturelles. Elle place la durabilité au cœur du processus, en intégrant les questions d'équité sociale, de maintien du capital naturel et répond au principe de précaution et au droit des générations futures. Elle fonde son action sur des principes de réalisme et de faisabilité, et sa progression sur les principes de l'évaluation périodique et de la capitalisation des expériences.

## 4.2 DEMARCHE D'ELABORATION D'UN PLDT SENSIBLE A LA GIZC

Le processus de planification du développement territorial consacré par le guide révisé en 2016 se décline en seize (16) étapes réparties en cinq (5) phases :

Tableau N°3 : Les étapes du processus de planification locale

| Phase   | Etape | Description des éléments du processus   |
|---|-------|---|
| Phase de préparation                          | 1     | Prise de décision d'élaborer / de réactualiser le PLDT  |
|   | 2     | Réactualisation ou mise en place de cadres de concertation/ institution commission élargie de planification |
|   | 3     | Lancement officiel du processus d'élaboration du plan   |
|   | 4     | Mise en place et Formation de l'équipe  |
| Phase de diagnostic                           | 5     | Inventaire rapide de la plateforme potentielle du territoire  |
|   | 6     | Diagnostic participatif communautaire   |
|   | 7     | Intégration, restitution et validation du diagnostic technique et participatif                              |
| Phase planification                           | 8     | Formulation de la vision et des axes stratégiques/ Identification des fiches projets                        |
|   | 9     | Programmation et budgétisation  |
|   | 10    | Rédaction du document de planification  |
| Phase de validation                           | 11    | Restitution technique et sociale et Finalisation du rapport   |
|   | 12    | Adoption du plan  |
| Phase de mise en œuvre et de suivi-évaluation | 13    | Approbation du plan   |
|   | 14    | Institution d'une commission de suivi de la mise en œuvre du PLDT   |
|   | 15    | Mise en œuvre du plan   |
|   | 16    | Suivi-évaluation du plan  |

## 4.2.1 Phase de préparation

La phase de préparation se décompose en quatre étapes successives. La première correspond à la prise de décision du Conseil municipal ou du Conseil départemental d'élaborer ou d'actualiser le PLDT, généralement sur la base d'un rapport de présentation. Cette décision se traduit par la mise en place du cadre de concertation et du comité élargi de planification qui doivent garantir une présence significative des acteurs côtiers, seconde étape du processus.

La troisième est la tenue d'une cérémonie de lancement officiel du processus de planification.

La quatrième étape est dédiée à la mise en place et à la formation de l'équipe qui sera chargée d'élaborer le document de planification. Pour favoriser l'élaboration d'un PLDT sensible à la GIZC, il est indispensable d'intégrer cette dimension dès le lancement de cette phase préparatoire. Suite à l'adoption de la Stratégie Nationale de GIZC et à sa transmission (porté à connaissance) auprès des autorités territoriales, la décision même d'actualiser le PLDT d'une collectivité locale littorale doit être imprégnée de l'objectif d'y intégrer les principes et les outils de la GIZC.

A cette fin, il importe, dès le début du processus de planification, de veiller à une large diffusion de la démarche de la GIZC auprès des acteurs territoriaux. Leur préparation et leur implication peut être recherchée en s'appuyant sur des séances d'information et d'échanges, des émissions d'information-sensibilisation relayées par les médias locaux, ou encore des ateliers de formation plus formels. De telles activités sont prévues au titre du PAQ GIZC mais doivent être entreprises à l'échelle de la collectivité locale, si besoin avec l'appui de la task-force dédiée.

La diversité des parties prenantes et de leurs rôles respectifs nécessite par ailleurs d'établir une cartographie des acteurs précisant leurs intérêts respectifs et les modalités de leur représentation ainsi que de leur participation à l'élaboration du PLDT. On citera notamment les élus communaux et départementaux, les membres de(s) l'équipe(s) municipale(s), les services déconcentrés, l'Agence Régionale de Développement (ARD), les représentants des communautés, des comités locaux de gestion des aires protégées, des organisations de la société civile (organisations de pêcheurs, de mareyeurs, de femmes transformatrices, les organisations de défense du littoral, les associations féminines et de la jeunesse, etc.), certains opérateurs du secteur privé local, les personnes ressources locales et les leaders d'opinion. Les séances d'information auront l'avantage de faciliter l'appréciation par ces différentes parties prenantes de l'intérêt présenté par la GICZ, tout en leur permettant d'identifier les modalités de leur contribution au processus et les opportunités offertes pour faire valoir leurs attentes respectives.

Enfin, cette représentativité des acteurs côtiers au sein des cadres de concertation doit se vérifier aux échelles du village, du quartier, de la commune et du département. Espaces de construction d'un dialogue social inclusif, les cadres de concertation constituent des dispositifs d'animation, d'information et de concertation pour la promotion du développement local. Sur les territoires où de tels dispositifs n'existent pas ou sont en léthargie, l'étape préparatoire permet de les établir ou de les redynamiser. En milieu urbain, les conseils ou associations de quartier peuvent être des formules pertinentes. En milieu rural, il est possible d'articuler différentes échelles :

- Échelle du village : comité villageois de développement (CVD) composé du chef de village, des organisations communautaires de base, organisations féminines et de la jeunesse, ou à thème (association des parents d'élèves, association des handicapés, etc.) ;
- Échelle de la zone : comité inter villageois de développement (CIVD) formés par 3 représentants de chaque CVD ;
- Échelle communautaire : cadre de concertation pour le développement local durable formé par 3 représentants de chaque CIVD, avec les représentants de la Commune. Les organisations faitières ainsi que les organisations spécifiques au littoral pourront être intégrées comme membres de droit de l'instance communautaire.

D'autres instruments de la GIZC peuvent également être mis en avant dans le processus et constituer des espaces additionnels de concertation et de prise de décision pour la gestion locale des espaces, des ressources et des usages. On soulignera particulièrement les aires marines communautaires protégées (AMCP), identifiées dans la Stratégie Nationale de GIZC comme les outils les plus avancés et fonctionnels existants au Sénégal, établies sur plus du quart du trait de côte national et sur la quasi-totalité des eaux intérieures. Les AMCP sont des portions de territoire national, maritimes et/ou terrestres, placées sous un régime de gouvernance partagée entre l'Etat, représenté par la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP) et les acteurs locaux, représentés via le comité local de gestion de l'AMCP. C'est cette instance de gouvernance locale qui détermine, sur la base de décisions consensuelles prises par les acteurs côtiers concernés en Assemblée Générale, les règles et les modalités de gestion additionnelles qui s'appliquent en plus des dispositions légales en vigueur, en poursuivant des objectifs de développement durable, de gestion des ressources naturelles et de conservation des écosystèmes et de leurs services écologiques. Les Comités Locaux de Pêche Artisanale (CLPA) constituent également des espaces de dialogue regroupant les acteurs du secteur sous la présidence du préfet, avec le mandat de définir les règles d'accès aux ressources halieutiques et de surveillance venant préciser les dispositions légales du code des pêches et leur application sur le terrain.

Les étapes 3 et 4 permettent de mettre l'accent sur l'information concernant les enjeux, l'explication de la démarche et la formation des membres de l'équipe en charge.

Ces étapes représentent donc des opportunités fortes pour une bonne compréhension et une prise en compte de la démarche et des outils de la GIZC, qui devra être explicitement cité parmi les objectifs du processus, que ce soit dans l'arrêté de réactualisation du PLDT soumis aux élus locaux, dans le rapport de présentation à l'exécutif local, dans la note d'orientation ainsi que dans l'arrêté de mise en place de la Commission Elargie de Planification (CEP).

Tableau N°4 : Synthèse des modalités de prise en compte de la GIZC dans la phase de préparation

| <b>Etapes</b>  | <b>Modalités d'intégration GIZC</b>   |
|--|---|
| Etape 1. Prise de décision d'élaborer ou d'actualiser le PLDT              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion d'information avec le Conseil municipal ou départemental sur les enjeux et les principes de la GIZC</li> <li>- Sessions de formation pour les élus communaux et départementaux, l'administration locale, les services techniques déconcentrés</li> <li>- Intégration de l'objectif d'élaborer un PLDT sensible à la GIZC dans le rapport de présentation et l'arrêté soumis aux élus locaux</li> </ul> |
| Etape 2. Mise en place des cadres de concertation et institution de la CEP | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer une large représentation des acteurs côtiers aux différentes échelles de concertation et dans la CEP</li> <li>- Tenir des sessions de formation sur la GIZC à l'intention des acteurs territoriaux et des membres de la CEP</li> </ul>   |
| Etape 3. Lancement officiel du processus de planification                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration d'une communication sur la GIZC pendant la cérémonie de lancement officielle</li> </ul>  |
| Etape 4. Mise en place et Formation de l'équipe                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer à la formation des membres de l'équipe un volet sur la GIZC, ses enjeux, démarche et outils</li> <li>- Former les membres de l'équipe sur l'utilisation du guide d'élaboration d'un PLDT sensible à la GIZC</li> </ul>  |

## 4.2.2 Phase de diagnostic

La phase de diagnostic, qui précède l'élaboration du plan local de développement, permet de dresser un état des lieux du niveau de développement en mettant en lien les profils institutionnel, géographique, socioculturel et économique du territoire. Pour ce faire, le diagnostic présente les principales ressources et potentialités du territoire, les vocations et polarités territoriales, les réseaux structurants, l'accessibilité et les mobilités organisant l'espace, dresse des cartes thématiques et conduit une analyse des principaux besoins et des contraintes au développement recensés dans les différents secteurs et domaines de compétence de la collectivité territoriale. Le diagnostic devra également considérer les dynamiques de changement observées et les perspectives à moyen terme, les opportunités et identifier les défis à relever. Il combine ainsi des données quantitatives, des analyses qualitatives et des productions cartographiques. La phase de diagnostic se décompose lui-même en étapes successives, avec le zonage et le sous zonage du territoire, l'inventaire rapide de la plateforme potentielle du territoire, le diagnostic participatif communautaire et enfin, l'intégration, la restitution et la validation du diagnostic.

Les zones et les sous-zones constituent des sous-ensembles homogènes et cohérents du territoire, à l'échelle desquelles se fondent les étapes du diagnostic et de la planification, et où s'exprimeront les actions de développement. Mettant en relief les diverses particularités du territoire communal ou départemental, elles constituent des entités consensuelles combinant des critères géophysiques, historiques, patrimoniaux, culturels et économiques. En tout état de cause, elles doivent être suffisamment cohérentes avec les perceptions des populations pour disposer d'une validité opératoire.

L'une des démarches prévues au titre de la Stratégie Nationale de GIZC consiste à procéder de manière participative, à l'échelle de chaque région littorale du Sénégal, à la délimitation de la zone côtière, afin d'identifier la portion de territoire sur laquelle s'appliquent les principes de la GIZC. C'est également l'espace sur lequel s'exprimeront les prescriptions de tout acte légal ou réglementaire dédié au littoral et à la zone côtière. L'importance stratégique de ce travail exige une validation des différentes parties prenantes et une restitution large aux acteurs territoriaux, en vue de favoriser une compréhension commune des spécificités, des enjeux et des défis liés à la nature littorale du territoire, ainsi que leur prise en considération à toutes les étapes du diagnostic et de l'élaboration du plan local de développement.

L'inventaire rapide de la plateforme potentielle du territoire (IR2P) devra faire ressortir la spécificité de la zone côtière : sa situation dans le territoire communal ou départemental, le diagnostic situationnel des secteurs et des gaps infrastructurels dans la zone côtière, ses problématiques, ses enjeux, ses tendances et perspectives de développement, la cartographie des acteurs et les jeux d'acteurs (leur motivation autour de la GIZC). La cartographie des risques et la matrice des vulnérabilités permettront de manière systémique d'adresser de telles informations. Rappelons que l'IR2P est une démarche de collecte rapide qui permet de fournir un inventaire situationnel du potentiel socioéconomique de la collectivité territoriale, des infrastructures et équipements clés, d'identifier les besoins nouveaux. Il s'appuie sur les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Tableau N°5 : Synthèse des modalités de prise en compte de la GIZC dans la phase de diagnostic

| Etapes  | Modalités d'intégration GIZC   |
|---|--|
| Etape 5 : Zonage et sous zonage du territoire   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Délimitation participative des zones et sous zones du territoire communal/ départemental</li> <li>- Délimitation participative des limites de la zone côtière, soit la portion du territoire sur lequel s'expriment les prescriptions légales et stratégiques dédiées</li> <li>- Restitution du zonage et de la délimitation des zones littorale et côtière</li> </ul>  |
| Etape 6 : Inventaire rapide de la plateforme potentielle du territoire                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic situationnel de la GIZC au travers des analyses par secteur d'activités du potentiel et des gaps infrastructurels</li> <li>- Diagnostic situationnel du potentiel et des gaps infrastructurels sur la zone côtière : principales ressources et potentialités du territoire, les vocations et polarités territoriales, les cartes thématiques d'accessibilité, besoins et contraintes au développement, dynamiques de changement, les perspectives à moyen terme, les opportunités, cartes de simulation de plan de réalisation ou d'extension des infrastructures</li> <li>- Analyses descriptives sur la zone côtière des équipements existants et leur état de fonctionnement</li> <li>- Réalisation d'une cartographie des risques et d'une matrice de vulnérabilité des espaces côtiers</li> </ul> |
| Etape 7 : Diagnostic participatif Communautaire   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue d'ateliers communautaires dans les zones et sous zones pour adresser les forces, faibles, opportunités et menaces du territoire côtier</li> <li>- Réalisation d'entretiens ciblés (secteurs, enjeux) pour compléter l'IR2P dans la zone côtière</li> </ul>  |
| Étape 8 : Intégration, restitution et validation du diagnostic technique et participatif. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration et hiérarchisation des problématiques, des enjeux et défis des zones côtières dans le diagnostic local</li> <li>- Implication des acteurs côtiers dans les séances de restitution</li> </ul>  |

### 4.2.3 Phase de planification

La phase de planification permet de définir une vision conjointe du territoire concerné, que les participants partageront sur la base de leur expérience, de leur compréhension des changements observés et de leurs expectatives.

Une fois la vision arrêtée, on doit procéder à un exercice de scénarisation afin d'envisager les évolutions probables. Cette construction d'objectifs doit suivre une logique participative et intégrer trois scénarios :

- Un scénario tendanciel (au fil de l'eau) avec ce qu'il adviendra probablement si aucune décision particulière n'est prise,
- Un scénario de rupture dans lequel on prévoit l'accroissement des problèmes vécus et de leurs nuisances, et enfin,
- Un scénario vertueux, dans lequel des décisions structurantes et curatives permettent de traiter les problématiques identifiées et orientent le développement.

Les trois scénarios doivent rester réalistes et réalisables, afin que leur modélisation soit utile pour identifier les décisions prioritaires et les éléments clés des investissements et des programmes d'accompagnement. En découlent ensuite les objectifs, les axes stratégiques et les modalités d'intervention, ainsi que les programmes et les idées de projets devant constituer le plan d'investissement local (PIL).

Le développement des scénarios permet de projeter les participants dans un avenir assez lointain pour se départir des conflits et problématiques immédiates et envisager les évolutions probables et le futur souhaité sur la base d'objectifs partagés. C'est la démarche qui permet d'intégrer la dimension prospective à cet exercice de planification. Il s'agit d'une dimension cruciale dans le cadre de la GIZC, car le traitement précoce des problématiques émergentes permet en général d'améliorer la qualité des solutions envisagées, de réduire les coûts sociaux et financiers, et de garder une perspective stratégique suffisante pour évaluer la fonctionnalité des solutions mises en œuvre en vue de les réorienter si nécessaire.

Il importe de veiller à une bonne prise en charge des principes, des enjeux et des outils de la GIZC dans cette phase déterminante. Une présence forte et inclusive des différentes catégories d'acteurs côtiers doit être prévue dans les ateliers de planification stratégique et opérationnelle.

Tableau N°6 : Modalités d'intégration de la GIZC dans la phase de planification

| <b>Etapes</b>  | <b>Modalités d'intégration GIZC</b>  |
|--|--|
| Etape 9 : Formulation de la vision et définition des axes stratégiques | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les préoccupations et enjeux des zones côtières dans la vision du développement</li> <li>- Définir des scénarios tendanciels et choisir un scénario souhaitable sensible à la GIZC</li> <li>- Présenter et sélectionner parmi les options dures et douces ainsi que les options de GIZC celles qui sont les mieux adaptées à la zone</li> <li>- Veiller à ce que la GIZC soit l'un des axes stratégiques et que ses principes et outils soient correctement pris en considération</li> <li>- Veiller à une bonne présence des acteurs côtiers dans les ateliers de planification</li> <li>- Proposer les cadres de gouvernance locale à instituer ou à renforcer</li> <li>- Conduire un programme d'accompagnement et de renforcement des capacités permettant une mise en œuvre efficace des principes et instruments de la GIZC</li> </ul> |
| Etape 10 : Planification programmation et budgétisation                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les préoccupations des zones côtières dans l'évaluation des besoins prioritaires</li> <li>- Veiller à une bonne présence des acteurs côtiers dans les ateliers de planification</li> </ul>   |
| Etape 11 : Restitution et validation                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication des acteurs côtiers dans les séances de restitution</li> </ul>  |

## 4.2.4 Phase de validation

La validation du Plan Local de Développement (PLDT) passe par son adoption par le conseil municipal ou le conseil départemental et ensuite son approbation par le représentant de l'État. Des efforts sont attendus pour vérifier de la prise en compte réelle de la GIZC dans le document final soumis pour adoption et pour approbation.

Un recours aux services techniques dédiés pour appuyer les Collectivités territoriales peut être requis pour vérifier la conformité du document final de planification par rapport à la Stratégie Nationale GIZC. Ce recours peut d'ailleurs être sollicité aux phases précédentes.

Tableau N°7 : Modalités d'intégration de la GIZC dans la phase validation du PLDT

| Etapes                        | Modalités d'intégration GIZC  |
|-------------------------------|---|
| Etape 12 : Validation du PLDT | <ul style="list-style-type: none"><li>- Assurer que les principes et les instruments de la GIZC sont bien pris en compte dans le processus de finalisation du PLDT avant son adoption par la Collectivité Locale</li><li>- Assurer la présence des acteurs côtiers dans les réunions de finalisation du Plan de Développement Communal ou local ?</li><li>- S'assurer que les membres du CEP ont bien pris en compte la spécificité de la zone côtière dans le document final</li></ul> |

## 4.2.5 Phase de mise en œuvre et de suivi-évaluation

Pour assurer un processus optimal de mise en œuvre et de suivi- évaluation du PLDT, il importe d'apporter un appui technique de proximité aux Collectivités territoriales, particulièrement le bureau, les commissions techniques et l'administration locale. Au regard de la nouveauté d'un PLDT sensible à la GIZC, un tel accompagnement technique devra concerner également d'autres parties prenantes des territoires côtiers, à savoir l'administration territoriale, les services déconcentrés, les acteurs de la société civile. L'appui concerne des activités de formation, d'accompagnement technique, d'apprentissage par l'action.

Pour ce faire, les Collectivités territoriales doivent rester attentives par rapport aux activités conduites dans le cadre du Plan d'Action Quinquennal (PAQ) GIZC, qui prévoit la mise en œuvre de différents programmes de renforcement des capacités au profit des acteurs côtiers aux différentes échelles territoriales. Les Collectivités territoriales peuvent également programmer une ligne spécifique dans le budget du PLDT. Il sera également possible de mobiliser l'Agence Régionale de Développement (ARD) ainsi que les partenaires techniques et financiers intervenant dans le domaine de l'environnement, du développement durable, de l'adaptation et de la résilience dans les zones côtières, en vue de soutenir la mise en œuvre du PLDT sensible à la GIZC.

Durant la phase de mise en œuvre du PLDT, une attention particulière devra être apportée à l'accompagnement des Collectivités territoriales dans l'opérationnalisation des activités de GIZC, au regard de leur difficulté à assurer le passage de l'élaboration du document à sa mise en œuvre. Du fait de la déficience des commissions techniques. C'est pourquoi, plusieurs activités sont proposées dans la programmation, y compris la vulgarisation du PLDT et son appropriation par les acteurs côtiers sous forme de plans d'action.

Quant au suivi-évaluation, il permet de garantir un processus continu et systématique de collecte de données portant sur le degré d'exécution des plans d'investissement annuel (PIA). Il définira l'état d'avancement des activités en vue de repérer les anomalies et d'apporter des ajustements nécessaires.

L'accompagnement doit être budgétisé afin de permettre notamment de définir des indicateurs de suivi- évaluation de la GIZC et de veiller à une évaluation annuelle des activités GIZC lors de l'élaboration du rapport annuel de performance. Il importe également d'intégrer correctement la démarche de GIZC aussi bien à la conférence d'harmonisation (qui se déroule à l'échelle départementale) qu'à la conférence territoriale à l'échelle de la région.

Tableau N°7 : Modalités d'intégration de la GIZC dans la phase de mise en œuvre et de suivi- évaluation du Plan Local de Développement

| <b>Etapes</b>                        | <b>Modalités d'intégration GIZC</b>  |
|--------------------------------------|--|
| Etape 13 : Mise en œuvre du PLDT     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Solliciter les partenaires techniques et financiers, notamment l'ARD et le service régional de l'environnement dans l'accompagnement des Collectivités territoriales à l'opérationnalisation des outils et des activités GIZC contenus dans le PLDT</li> <li>- Assurer la formation des membres du comité de mise œuvre du PLDT sur la GIZC</li> <li>- Assurer la formation des commissions techniques et des membres du bureau de la Collectivités territoriales à la GIZC</li> <li>- Veiller à une programmation adéquate des activités et des instruments de la GIZC dans les plans d'investissement annuel</li> <li>- Faciliter la mobilisation des partenaires pour financer les projets GIZC (table ronde des partenaires)</li> <li>- Veiller à une bonne vulgarisation du PLDT dans les territoires côtiers, notamment à travers les zones et sous zones</li> <li>- Accompagner les acteurs côtiers dans l'appropriation et l'opérationnalisation des activités GIZC dans le PLDT</li> </ul> |
| Etape 14 : Suivi- évaluation du PLDT | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les Collectivités territoriales à la définition et à l'actualisation des indicateurs de suivi- évaluation de la GIZC</li> <li>- Assurer la formation des membres du comité de suivi- évaluation du PLDT sur la GIZC</li> <li>- Veiller à une évaluation annuelle des activités GIZC lors de l'élaboration du rapport annuel de performance</li> <li>- Veiller à une bonne prise en charge des activités GIZC par la Conférence d'harmonisation et la Conférence territoriale</li> </ul>   |

## 4.3 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT A L'ELABORATION, A LA MISE EN ŒUVRE ET AU SUIVI- EVALUATION D'UN PLDT SENSIBLE A LA GIZC

Les élus locaux à la fois communaux et départementaux ne disposent pas toujours d'une parfaite maîtrise des problématiques, enjeux et outils d'appréhension de la GIZC. C'est pourquoi, le guide a veillé à proposer un accompagnement technique des Collectivités territoriales à toutes les étapes du processus. Toutefois, l'élaboration d'un PLDT sensible à la GIZC ne suffit pas pour adresser les préoccupations et principes de cette dernière. Devant la déficience des Collectivités territoriales et des commissions techniques à assurer la mise en œuvre et le suivi- évaluation du PLDT, une attention particulière devra être apportée à ces deux étapes. En outre, les services techniques déconcentrés, l'administration territoriale, l'agence régionale de développement, les dispositifs de suivi- évaluation du développement territorial, mais également, les organisations de la société civile ainsi que les cadres de concertation des zones côtières devraient être renforcés et accompagnés pour mieux appréhender la GIZC. L'ARD, le service régional de l'environnement et le centre d'appui au développement local (CADL) devraient constituer un task force territorial devant assurer la promotion et la coordination du dispositif d'accompagnement.

Les principales mesures d'accompagnement concernent :

- L'appui à la structuration et à l'habilitation des acteurs côtiers sur la GIZC ;
- Les activités de renforcement de capacités en direction de diverses catégories d'acteurs ;
- La mise à disposition d'outils GIZC ;
- L'appui à la mise en œuvre des instruments de la GIZC, y compris au travers de budgets et de projets spécifiques ;
- L'appui à la fonctionnalité des commissions techniques à travers un accompagnement de proximité et la mise à disposition de ressources techniques et logistiques. Une ligne prévue à cet effet dans le budget de la CT et la mobilisation de partenaires devraient pouvoir faciliter la fonctionnalité des commissions techniques ;
- Les activités de sensibilisation et de mobilisation sociale sur la GIZC ;
- La mobilisation de partenaires sensibles à la GIZC en vue de financer des activités GIZC.